

RCS : VERSAILLES

Code greffe : 7803

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VERSAILLES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2019 B 02368

Numéro SIREN : 850 305 764

Nom ou dénomination : A L'ENDROIT RPB

Ce dépôt a été enregistré le 10/11/2022 sous le numéro de dépôt 25212

A L'ENDROIT RPB

SAS au capital de 25 000 Euros
Siège Social : ZAC des Boutries
2 rue de Vermont
78700 Conflans-Sainte-Honorine
850 305 764 VERSAILLES

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 14 OCTOBRE 2021

Le 14 octobre deux mille vingt et un,
A 12h30,

Les associés de la Société « A L'ENDROIT RPB » se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège de la société à Conflans-Sainte-Honorine, sur convocation de la présidence.

Chaque associé a été convoqué par lettre simple en date du 30 septembre 2021.

Mme Amélie AUTRET préside la séance en qualité de Présidente de la Société.

Elle constate que sont présents :

- M. Patrick AUTRET, détenteur de dix-sept actions ci 17 actions ;
- Mme Amélie AUTRET, détentrice de quarante et une actions ci 41 actions ;
- la SCI CONVERGENCE 2, détentrice de cinquante-cinq actions, ci 55 actions ;
Représentée par son gérant Monsieur Patrick AUTRET
- la SAS AUTRET L'EXPLORATEUR GOURMAND, détentrice de douze actions, ci 12 actions.
Représentée par son gérant Monsieur Patrick AUTRET

Total des actions des associés présents 125 actions sur les 125 actions composant le capital social.

La Présidente constate que l'assemblée générale, régulièrement constituée, peut valablement délibérer.

Elle dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du Président sur les conventions réglementées ;
- le texte des résolutions proposées par la présidente et soumises au vote de l'assemblée.

Puis elle déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés à associé et tenus à sa disposition au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Elle rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Décision à prendre dans le cadre des dispositions de l'article L 225-248 du Code de commerce.

Elle donne lecture de son rapport.

Cette lecture terminée, elle ouvre la discussion.

AA BA

Personne ne demandant plus la parole, la Présidente de séance met aux voix la résolution inscrite à l'ordre du jour.

Résolution UNIQUE – Dissolution de la société

Après avoir entendu la lecture du rapport de la Présidente, l'assemblée générale extraordinaire délibérant par application de l'article L 225-248 du Code de commerce et après examen de la situation de la Société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31.12.2020 approuvés par l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30.06.2021, lesquels font apparaître que les capitaux propres de la Société sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide la dissolution de la société.

Cette résolution, mise aux voix, ayant obtenu 125 voix contre, n'est pas adoptée.

L'assemblée générale constate, en conséquence, que la Société continuera son exploitation.

Il est rappelé que la Société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice social suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pas été imputées sur les réserves, soit de reconstituer ses capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente de séance déclare la séance levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.

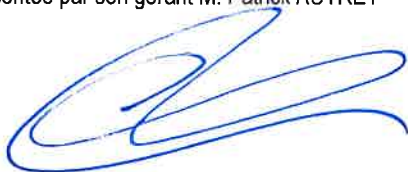
Mme Amélie AUTRET
La présidente, associée



M. Patrick AUTRET
Associé



SAS AUTRET L'EXPORTEUR GOURMAND, Associée
Représentée par son gérant M. Patrick AUTRET



SCI CONVERGENCE 2, Associée
Représentée par son gérant M. Patrick AUTRET

